

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 82.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 18 MAI 2026

- En exercice : 88 (commune de Bayons non représentée)
- Présents : 71
- Votants : 87 (16 procurations)
- Suffrages exprimés : 77 (73 pour, 4 contre et 10 abstentions)
- Secrétaire de séance : Madame Maëlle HEBIDI

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Anne GAUTIER, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par M. Michel Hernandez, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, présent à partir du point 4
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS, représenté par M. Jean-Michel MAGNAN, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRU, représenté par Mme Anne TRUPHEME, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Nathalie BACHELARD-COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE représentée par son suppléant M. Damien MEYNAUD
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID

- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY, représenté par Mme Marilyne RICHAUD, à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montelus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD, représentée par Mme Marie José DUFOUR, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par son suppléant M. Éric GERNEZ
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Laurent SAROLI, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, représentée par Mme Mathilde GIROUD, à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL, représentée par M. Gérard NICOLAS, à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS, représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON

- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers / Avenants à plusieurs lots

Par délibération n° 12.24 du 08 avril 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour l'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers.

Le marché est alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Isolation thermique des façades par l'extérieur / bardage ;
- Lot 2 : Démolition / maçonnerie / revêtement de sol ;
- Lot 3 : Isolation thermique plancher bas / plâtrerie / faux plafond ;
- Lot 4 : Menuiseries extérieures bois ;
- Lot 5 : Menuiseries aluminium – brise soleil ;
- Lot 6 : Chauffage / ventilation / climatisation ;
- Lot 7 : Électricité ;
- Lot 8 : Peinture / nettoyage.

Par décision TECH n° 23/2025 du 28 juillet 2025, le président a attribué :

- ✓ le lot n° 6 à l'entreprise « CAP Clim et Energies » pour un montant de 108 824,55 € HT ;
- ✓ le lot n° 7 à l'entreprise « Caparros Electricité SAS » pour un montant de 9 200 € HT ;
- ✓ le lot n° 8 à l'entreprise « ETS Blanc Peinture » pour un montant de 5 330,80 € HT.

Par décision TECH n° 25/2025 du 21 août 2025, le président a attribué le lot n° 3 à l'entreprise « EURL Garcia » pour un montant de 60 396 € HT.

Par délibération n° 48.25 du 02 décembre 2025, le bureau communautaire a accepté les termes d'un premier avenant au lot n° 7, pour réaliser divers travaux électriques visant à réduire le risque incendie. Puis, par délibération n° 07.26 du 03 mars 2026, le bureau communautaire a accepté les termes d'un premier avenant aux lots 3 et 6 ainsi qu'un avenant n° 2 au lot 7, pour la réalisation de divers travaux complémentaires.

Afin de pouvoir conserver le cadran solaire se trouvant sur la façade ouest du bâtiment de Lazer, il est proposé de passer un avenant aux lots 3, 6, 7 et 8, tels que détaillés ci-après :

- Pour le lot n°3 :
 - Réalisation d'une isolation thermique par l'intérieur dans deux bureaux.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 2 900 € HT, soit une augmentation de 8,28 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot (avenant n°1 inclus).

Cet avenant n°2 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°6 :
 - Dépose et repose des radiateurs dans les deux bureaux concernés par la mise en place du doublage pour l'isolation thermique.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 2 662 € HT, soit une augmentation de 3,82 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot (avenant n°1 inclus).

Cet avenant n°2 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°7 :
 - Dépose et repose des équipements électriques dans les deux bureaux concernés par la mise en place du doublage pour l'isolation thermique.

Ces travaux supplémentaires n'auraient aucune incidence financière.

Cet avenant n°3 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°8 :
 - Reprise de la peinture des deux bureaux ;
 - Dépose des dalles isolantes et réalisation d'un ratissage pour préparer la salle de réunion avant application de la peinture.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 1 202 € HT, soit une augmentation de 22,55 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot.

Cet avenant n°1 serait conclu en application des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la commande publique.

Ces avenants qui prendraient effet à compter de la date de leur notification entraineraient une prolongation du marché de 2 mois pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du lot 8, des avenants n° 2 des lots 3 et 6 et l'avenant n°3 du lot 7 du marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers, tels que décrits ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à les signer et les notifier à chacune des entreprises titulaires de ces lots, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le :

01 JUIN 2026